



étang legislation droit de propriété

Par **wagner**, le **27/01/2014** à **13:21**

[fluo]bonjour[/fluo]

un étang entouré sur ses longueurs et sur une de ses largeur par des champs appartenant à un même exploitant et la deuxième largeur sert de chemin qui donne accès d'une part à une route départementale et d'autre part à un chemin qui dessert plusieurs parcelles. à qui appartient cet étang?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/01/2014** à **11:58**

Bonjour à vous aussi,

Cet étang appartient à son propriétaire.

Si vous voulez par la description des lieux indiquer que celui-ci est forcément soit un riverain soit une collectivité, commune, domaine de l'état, dans la mesure où personne ici ne lit dans le marc de café, toute réponse sera sujette à caution.

Par **cocotte1003**, le **28/01/2014** à **12:00**

Bonjour, voyez au cadastre, cordialement